

Déclaration préliminaire de la Mission électorale de la Francophonie à l'occasion des élections législatives anticipées du 17 novembre 2024 au Sénégal

A l'invitation du gouvernement de la République du Sénégal, Madame Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, a dépêché une Mission électorale de la Francophonie (MEF) à l'occasion des élections législatives anticipées du 17 novembre 2024 dans cet Etat membre.

Conduite par Monsieur Mohamed AUAJJAR, ancien ministre de la Justice du Royaume du Maroc, cette mission est composée d'une représentante de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et d'experts provenant de divers pays francophones.

Présente à Dakar depuis le 12 novembre 2024, la Mission électorale de la Francophonie s'est entretenue avec les parties prenantes au processus électoral, notamment la Direction générale des élections (DGE), le Conseil constitutionnel, la Commission électorale nationale autonome (CENA), le Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA), la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), l'Observatoire national pour la parité (ONP), des représentants de coalitions politiques et des organisations de la société civile, ainsi qu'avec le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Secrétaire général du Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères. La Mission s'est également entretenue avec les missions électorales de l'Union africaine (UA), de la CEDEAO ainsi qu'avec le Groupe des ambassadeurs francophones (GAF).

La MEF s'est attachée à évaluer, en application de son mandat et des dispositions de la Déclaration de Bamako, les conditions de préparation et de tenue des élections législatives anticipées.

Le jour du scrutin, les membres de la Mission ont suivi le déroulement du vote dans une cinquantaine de bureaux de vote, dans les régions de Dakar et de Thiès.

Ainsi, sur la base de ses observations et analyses et des entretiens avec les organes et acteurs du processus électoral et les organisations de la société civile, la MEF établit les constats préliminaires suivants :

- 41 listes provenant de la majorité présidentielle, de l'opposition et des indépendants ont participé aux élections législatives anticipées ;
- Les institutions et organes chargés de la préparation, du contrôle et de la supervision des élections ainsi que la société civile ont fait preuve d'un grand professionnalisme dans l'organisation, l'accompagnement et le suivi du processus électoral malgré les délais contraints ;
- La campagne électorale s'est généralement bien déroulée avec un respect de l'égalité et/ou de l'équité d'accès des listes candidates aux médias publics et privés, en dépit de quelques incidents et propos violents relevés ;
- Les différents documents dont l'affichage devant les bureaux de vote est obligatoire l'étaient effectivement ;
- Les bureaux de vote visités ont généralement ouvert à l'heure ;
- Les matériels et documents électoraux étaient disponibles, en quantité suffisante, dans tous les bureaux de vote visités. Les isolements assuraient le secret du vote et les urnes étaient transparentes ;
- Les membres des bureaux de vote visités ont fait preuve d'un professionnalisme, de l'ouverture des bureaux de vote au dépouillement ;
- Les forces de défense et de sécurité, les superviseurs de la CENA et les observateurs étaient présents dans les bureaux de vote visités et ont fait preuve d'un grand professionnalisme ;
- Les femmes et les jeunes étaient fortement mobilisés comme électeurs et membres de bureaux de vote ;
- Les personnes handicapées ont bénéficié de l'assistance nécessaire pour accomplir leur devoir civique.
- La MEF a noté quelques lenteurs dans le choix des bulletins (au moins 5 par électeur).

La MEF souligne l'importance de la sécurisation des opérations de compilation et de centralisation des suffrages et appelle les acteurs et coalitions politiques à recourir aux voies légales en cas de contestation des opérations et résultats électoraux.

La MEF réitère la disponibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à accompagner les actrices et acteurs sénégalais dans leurs efforts en vue du renforcement de la paix et de la démocratie au Sénégal.

A cet égard, elle encourage les parties prenantes sénégalaises, avec le soutien de la Francophonie et des autres partenaires, à mettre en œuvre les recommandations des missions électorales, destinées à améliorer le système électoral et enraciner la démocratie. L'OIF salue l'engagement et le professionnalisme des organes de gestion des élections et organisations de la société civile et encourage à engager une évaluation de la préparation et de la tenue des élections législatives anticipées pour mettre en exergue les points forts et en corriger les éventuelles lacunes.

La Mission remercie les autorités et les Sénégalais pour l'accueil et l'hospitalité réservés aux membres de sa délégation.

Fait à Dakar, le 19 novembre 2024